



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 12/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 28	Procurations : 05

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Affiché le :

L'An deux mille quinze, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO.

ABSENT : M. SALAÛN

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. LACLAU	à	M. ANGO
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETAIRE : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes d'Adjoints Techniques

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour maintenir le bon fonctionnement du service Enfance Jeunesse Education et suite à la demande de réintégration anticipée d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles, il convient de créer les postes suivants :

Nbre	GRADE	HORAIRE HEBDOMADAIRE
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	35h
1	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	35h

Vu l'avis favorable du CT lors de sa séance du 09 mars 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (6 abstentions : MMES et MM. SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, FERTE, ANGO, LACLAU) :

- De créer les postes d'Adjoints Techniques tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 mars 2015
 Le Maire,
 Lysiane MAUREL